


**Commission économique pour l'Europe**
**Comité de l'énergie durable**
**Trente et unième session**

Genève, 21-23 septembre 2022

**Rapport du Comité de l'énergie durable sur les travaux  
de sa trente et unième session**
**Table des matières**

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction et participation .....	3
II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) .....	4
III. Débat de haut niveau : Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe : parvenir à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles (point 2 de l'ordre du jour) .....	5
IV. Fournir une énergie durable : réalisations du sous-programme depuis la trentième session du Comité de l'énergie durable (point 3 de l'ordre du jour).....	8
V. Atteindre une haute efficacité énergétique dans les bâtiments (point 4 de l'ordre du jour) .....	10
VI. Moderniser la gestion des ressources (point 5 de l'ordre du jour).....	10
VII. Favoriser un écosystème de l'hydrogène (point 6 de l'ordre du jour).....	13
VIII. Gérer les émissions de méthane (point 7 de l'ordre du jour).....	15
IX. Comprendre le système de subventions et de tarification du carbone (point 8 de l'ordre du jour).....	17
X. Assistance technique, activités de sensibilisation et de collaboration à l'échelle régionale (point 9 de l'ordre du jour).....	17
A. Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale .....	17
B. Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement.....	17
XI. Préparatifs de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe (point 10 de l'ordre du jour).....	18
A. Messages clés et recommandations à l'intention de la Commission économique pour l'Europe .....	19
1. Mettre en place des systèmes énergétiques résilients .....	19



2.	Décision d'étudier, dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques, la question du financement des activités en lien avec l'énergie, en particulier avec les matières premières essentielles, dans la région de la CEE.....	20
3.	Guide des meilleures pratiques pour une gestion efficace du méthane provenant des mines de charbon au niveau national : suivi, notification, vérification et atténuation.....	20
4.	Les principes et prescriptions du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources.....	21
5.	Décision de solliciter des ressources supplémentaires à l'appui des activités du sous-programme Énergie durable.....	22
XII.	Perspectives : suite des travaux du Comité de l'énergie durable (point 11 de l'ordre du jour).....	23
A.	Examen des résultats et de la planification du sous-programme .....	23
B.	Approbation de documents .....	23
XII.	Élection du Bureau (point 12 de l'ordre du jour) .....	24
XIV.	Questions diverses (point 13 de l'ordre du jour).....	25
XV.	Adoption du rapport et clôture de la session (point 14 de l'ordre du jour).....	25

## I. Introduction et participation

1. Le rôle de la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans le domaine de l'énergie durable est de contribuer à améliorer l'accès de tous à une énergie abordable et propre et de réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur énergétique dans la région. Par son action, la CEE encourage la concertation et la coopération entre les gouvernements, les entreprises du secteur énergétique et d'autres parties prenantes. Le Comité de l'énergie durable (ci-après « le Comité ») met aujourd'hui l'accent, dans les activités de ses six organes subsidiaires, sur l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, les systèmes de production moins polluante d'électricité, le méthane provenant des mines de charbon, le gaz, l'hydrogène et la gestion durable des ressources.

2. À sa trente et unième session, le Comité s'est penché sur les modalités envisageables pour mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE tout en soutenant la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Accord de Paris, grâce à des bâtiments à haute efficacité énergétique, à une gestion durable des ressources, à l'hydrogène, à la gestion du méthane, à des subventions et à des modalités de tarification du carbone, aux énergies renouvelables, à la neutralité carbone et à la transformation des systèmes électriques. La session s'est tenue à Genève du 21 au 23 septembre 2022, en un format hybride du fait des difficultés persistantes liées à la COVID-19.

3. Plus de 370 représentants des États membres de la CEE suivants ont participé à la session : Albanie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse et Ukraine. Des représentants de l'Union européenne étaient également présents. Des experts venus d'Argentine, du Brésil, du Cameroun, de Colombie, du Ghana, d'Inde, d'Iran (République islamique d') et de la République populaire de Chine ont aussi pris part à la session en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.

4. Étaient représentés les commissions régionales, institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies suivants : l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

5. Étaient représentés également les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les universités suivantes : Académie des sciences de Russie, Agence internationale de l'énergie (AIE), Agence internationale pour les énergies renouvelables, Ariel Foundation International, Asia-Pacific Urban Designers (APUD), Association des villes minières du Donbass, Association générale des exploitants de charbon Assocarboni, Association internationale de l'industrie pétrolière pour la conservation de l'environnement (IPIECA), Association mondiale du charbon, Association pour la recherche sur la gestion de l'environnement le développement durable et le bien-être, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Carnegie Mellon University (FAIA LEEDAP), Center for Energy Markets de l'Université technique de Munich, Center for Sustainable Livelihood and Development (CENSLiD), Central Mining Institute, Centre for Renewable Energy and Action on Climate Change, Clean Air Task Force, Climate, Health Information Learning & Development (CHIL&D), « Climate Initiative » NKO Association, Dalhousie University Basin and Reservoir Lab, École supérieure du pétrole de Bakou, EnEffect, Energy Efficiency Center – EECG, Energy Efficiency Foundation (EEF), ENERPO Research Centre, Environmental Defense Fund, Erasmus Mundus Association (EMA), EUCLID, EUROSOLAR Türkiye, Faculté d'ingénierie

et de technologie de l'Université appliquée Al-Balqa, Fonds vert pour le climat, Forum des pays exportateurs de gaz, Global Witness, GreenTech Foundation Bangladesh, Groupe de la Banque mondiale, Habitat for Humanity International, IASS Potsdam, IIT Kharagpur, Imperial College de Londres, Institut de géographie de l'Académie nationale des sciences d'Azerbaïdjan, Institut d'économie et de prévision de l'Académie nationale des sciences d'Ukraine, Institut des ressources mondiales, Institut des sciences du sol et de l'agrochimie de l'Académie nationale des sciences d'Azerbaïdjan, Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Institut Paul Scherrer, Institut pour l'efficacité énergétique dans la production de l'Université de Stuttgart, Institution of Chemical Engineers (IChemE), International Centre for Sustainable Carbon, International Support Network for African Development (ISNAD-Africa), Internet Society International (ISOC), Iran National Inventions and Innovation Team, iuventum e.V., Latvian Member Committee, Lawrence Berkeley National Laboratory, Loughborough University, Marketing Research Foundation, National Institute of Industrial Engineering, Northern University Bangladesh, ONG Angel, Organisation de coopération économique, PNUE/GRID-Genève, Public Association of Independent Subsoil Experts of Kazakhstan, Réseau croate des innovateurs, Royal Society of Chemistry, Scientific-Technical Center with Constructional Bureau and Experimental Production de l'Académie des sciences de la République d'Ouzbékistan, SI « Institute of Environmental Geochemistry » de l'Académie nationale des sciences d'Ukraine, The Islamia University of Bahawalpur, Unicolmayor, Universidad de Málaga, Universitas Pendidikan Nasional, Université d'Auckland, Université d'État de Pennsylvanie (Global Building Network), Université d'Exeter, Université d'Oviedo, Université de Duisburg-Essen, Université de Genève, Université de Jordanie, Université de Londres, Université de Melbourne, Université de Sheffield, Université de Strathclyde, Université de Tirana, Université des Philippines, Université des sciences et de la technologie AGH, Université Jawaharlal Nehru, Université libre de Berlin, Université Notre-Dame, Université Queen Mary de Londres, Université technique d'État de Tashkent, Université technique d'État de Nijni Novgorod, Université technique et professionnelle (TVU), Vision my Art, Women in Mining, World Energy & Meteorology Council, World Energy Council (WEC), World Experience for Georgia Think Tank, World Nuclear Association, World Petroleum Council, YOUNGO.

6. À l'invitation du secrétariat, des experts indépendants et des représentants du secteur privé ont également pris part à la session.

## II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/ENERGY/142 – Ordre du jour provisoire annoté de la trente et unième session

7. Le Président du Comité, M. Jürgen Keinhorst, a ouvert la réunion et présenté l'ordre du jour provisoire, qui a été adopté sans modification.

8. Dans ses observations, le Président a évoqué la guerre en Ukraine, véritable tragédie pour les millions d'habitants du pays, mais aussi pour ceux des régions voisines et beaucoup d'autres à l'étranger. Il a souligné que la situation complique encore la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et la lutte contre les changements climatiques. Il a précisé que dans le cadre de la présente session, le Comité se pencherait sur les conséquences de l'agression en Ukraine sur les marchés de l'énergie, notamment les pénuries et la hausse des prix, afin de déterminer la meilleure façon d'atteindre les objectifs énergétiques et climatiques à long terme, notamment l'accès à des services énergétiques durables, à un coût abordable. Il a indiqué que les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires seraient présentés au cours de la session et a salué l'efficacité dont avaient fait preuve le Comité et ses groupes d'experts au cours de l'année écoulée, compte tenu des restrictions imposées par la COVID-19 et des autres difficultés. Pour finir, le Président a encouragé les États membres à préciser de quelle manière le Comité pouvait les aider au mieux s'agissant des questions énergétiques.

9. Dans son allocution liminaire, la Secrétaire exécutive de la CEE a rappelé la mission de la CEE, qui est de promouvoir l'intégration économique paneuropéenne. Elle a souligné que la région était l'un des principaux producteurs et consommateurs d'énergie et qu'elle jouait un rôle clef dans ce secteur et dans la mise en place d'un avenir énergétique durable à l'échelle mondiale. Elle a par ailleurs fait observer que la région de la CEE se trouvait aujourd'hui à un tournant, car elle était devenue le théâtre de conflits géopolitiques et de phénomènes climatiques extrêmes comme les canicules, les incendies de forêt et les inondations. Elle a appelé les participants à réfléchir aux crises énergétique, alimentaire et climatique et à la manière dont la CEE et le Comité pouvaient servir d'instrument de changement susceptible de mettre la région à l'abri de multiples catastrophes. La Secrétaire exécutive a déclaré que l'énergie était essentielle pour soutenir la paix, la coopération, la durabilité et la qualité de vie dans la région et au-delà, ajoutant que les experts avaient établi à l'intention des décideurs des orientations claires pour parvenir à un système énergétique neutre en carbone grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique, aux solutions numériques, au déploiement des énergies renouvelables, aux technologies de combustibles fossiles à haut rendement avec captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone (CUSC), à l'énergie nucléaire (notamment les techniques de pointe de production d'énergie nucléaire), à l'hydrogène et à la gestion intégrée et durable des ressources naturelles. Elle a également précisé que la coopération entre les secteurs public et privé, notamment dans le domaine de la finance, était primordiale, et a estimé que le Comité était à l'avant-garde du dialogue et de l'action et qu'à ce titre, il pouvait grandement contribuer à soutenir davantage les États membres de la CEE dans la transition énergétique. En conclusion, elle a demandé instamment au Comité de se montrer à la hauteur des nouveaux défis et de mettre au point des solutions innovantes pour accélérer l'action en faveur du climat et renforcer la résilience des systèmes énergétiques de la région.

10. Le Président a précisé au Comité les points de l'ordre du jour qui seront abordés sous sa présidence et ceux qui seront examinés sous la présidence des Vice-Présidents du Comité.

### **III. Débat de haut niveau : Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe : parvenir à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles (point 2 de l'ordre du jour)**

*Document(s) :* CSE-31/2022/INF.2 – Building Resilient Energy Systems in the United Nations Economic Commission for Europe Region: Achieving Greater Energy Security, Affordability, and Net-zero (Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe : parvenir à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles)

CSE-31/2022/INF.14 – Proposed UNECE Platform on Resilient Energy Systems (Proposition de création d'une plateforme de la CEE sur les systèmes énergétiques résilients)

CSE-31/2022/INF.15 – Draft Definition of Resilient Energy Systems (Projet de définition des systèmes énergétiques résilients)

11. Tenant compte : i) de la nécessité urgente de s'attaquer à la vulnérabilité croissante des systèmes énergétiques de la région de la CEE, due aux problèmes actuels d'ordre économique, géopolitique, énergétique, social, logistique, climatique et environnemental auxquels la région fait face ; ii) du droit souverain des États de déterminer leur politique énergétique nationale, les conditions d'exploitation de leurs ressources naturelles, leur bouquet énergétique, la structure générale de leurs approvisionnements en énergie, ainsi que le rythme et les modalités des transformations du système énergétique ; et iii) de l'intensification indispensable des efforts actuellement déployés à l'échelon mondial pour parvenir à la réalisation des objectifs à plus long terme que sont la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) en général et la

limitation de la hausse de la température à 2 °C fixée par l'Accord de Paris, en particulier, et de l'impératif de ne pas compromettre les objectifs climatiques actuels par une focalisation sur les enjeux énergétiques à court terme, le Comité de l'énergie durable, fort de la position privilégiée qu'il occupe avec ses six organes subsidiaires pour appuyer la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE, a appelé les États membres à poursuivre, élargir et renforcer le dialogue politique et la coopération internationale en la matière pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (ODD 7) et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone du secteur énergétique dans la région.

12. Le Comité a entendu des exposés sur les principales difficultés auxquelles la région de la CEE avait à faire face en termes de sécurité énergétique, de relance économique et d'abordabilité ainsi que de durabilité environnementale dans un monde instable, incertain, complexe et ambigu, et sur l'importance de les résoudre rapidement, dans une perspective stratégique et une optique à long terme.

13. Le Comité a pris connaissance d'un certain nombre d'options et de solutions techniques suggérées aux États membres par les bureaux des six organes subsidiaires en vue de la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région. Il a noté avec satisfaction le document non officiel intitulé « Building Resilient Energy Systems: Technical Considerations and Actions for Achieving Greater Energy Security, Affordability and Net-zero in the ECE Region » (Mettre en place des systèmes énergétiques résilients : considérations techniques et mesures à prendre pour parvenir à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles dans la région de la CEE) (CSE-31/2022/INF.1), rédigé par les bureaux des six organes subsidiaires, ainsi que les recommandations qui y sont formulées.

14. Les représentants des pays suivants ont exposé les difficultés qu'ils ont rencontrées, ainsi que leurs priorités et besoins actuels en matière de résilience des systèmes énergétiques : Allemagne, Azerbaïdjan, États-Unis, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni et Ukraine. Le représentant de l'Union européenne a également fait une déclaration. Les intervenants ont relevé divers défis, notamment des problèmes substantiels pour accéder à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Plusieurs ont mis en avant l'impact du conflit en Ukraine sur leurs systèmes énergétiques. Certains ont par ailleurs souligné la nécessité impérieuse de faire de la durabilité un objectif commun, d'autres mettant en évidence les répercussions de plus en plus préjudiciables de l'utilisation des combustibles fossiles sur la qualité de l'air, de l'eau, la santé, ainsi que sur les changements climatiques. Les participants ont aussi évoqué l'obligation de prendre en considération des priorités sociales, économiques et environnementales à long terme lors de la prise des décisions de politique énergétique et de recenser et mettre en œuvre des options contribuant à l'atteinte des objectifs fixés. Enfin, ils ont rappelé le rôle déterminant de l'économie circulaire dans la réalisation de la transition énergétique et de la neutralité climatique.

15. En réponse aux besoins exprimés par les États membres, les experts des six organes subsidiaires du Comité ont formulé diverses recommandations pour examen par les États membres. Dans le contexte d'un dialogue facilité, les États membres ont débattu des mesures éventuelles sur lesquelles le comité pourrait mettre l'accent pour soutenir avec un maximum d'efficacité un renforcement rapide de la résilience des systèmes énergétiques dans la région de la CEE.

16. À cet effet, le Comité a reconnu que l'amélioration de la résilience des systèmes énergétiques passait en premier lieu par la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique, tout en soulignant l'importance d'intégrer des stratégies connexes pour favoriser la durabilité et la flexibilité des systèmes énergétiques et accroître ainsi leur capacité d'absorption des chocs et de s'en remettre, tout en tirant parti des progrès des solutions numériques applicables. Fondamentalement, l'efficacité énergétique consiste à réduire la consommation d'énergie à service rendu égal. Ainsi, mettant en avant les effets bénéfiques rapides des mesures d'efficacité énergétique en termes d'amélioration de la résilience, le Comité a proposé de prendre en compte la réduction de la demande d'énergie induite au stade de l'utilisation finale par les gains d'efficacité énergétique dans les secteurs du bâtiment, de

l'industrie, des transports et d'autres, ainsi que du besoin de redondance pour préserver la résilience<sup>1</sup>.

17. Le Comité a constaté que l'examen stratégique révisé du sous-programme Énergie durable de la Commission économique pour l'Europe (ECE/ENERGY/2021/4) et de nombreux plans de travail et activités actuels de ses organes subsidiaires soutenaient directement le renforcement de la résilience des systèmes énergétiques, tout en reconnaissant les points de vue différents des États membres de la CEE en matière d'utilisation des ressources et des technologies énergétiques.

18. Le Comité a relevé qu'au vu des circonstances actuelles, des activités supplémentaires pourraient être proposées pour examen dans les futurs plans de travail. À cet égard, il a invité les organes subsidiaires à formuler des propositions à l'appui des efforts visant à mettre en place des systèmes énergétiques plus résilients dans la région de la CEE. Il a demandé au Bureau d'examiner, en coopération avec le secrétariat, les modifications susceptibles d'être apportées à son programme de travail pour 2024 afin de mieux soutenir ces actions et de donner une orientation stratégique à ses organes subsidiaires. Dans cette optique, le Comité a également appelé les États membres à appuyer les activités des organes subsidiaires au moyen de financements extrabudgétaires.

19. Compte tenu des débats et notant les vulnérabilités actuelles des systèmes énergétiques dans la région de la CEE, le Comité a décidé d'exécuter en priorité des activités de coordination et de promotion de la résilience énergétique dans l'ensemble de cette région et de mettre en place une **plateforme de la CEE sur les systèmes énergétiques résilients** pour faciliter un dialogue inclusif. Il a demandé à son Bureau d'élaborer, en coopération avec le secrétariat, un plan de travail et un budget pour les activités spécifiques à organiser dans le cadre de la plateforme, et de les publier sur le site Web. Le Comité a souligné que la création de la plateforme en soi n'avait pas d'incidence sur le budget ordinaire, tout en reconnaissant que certaines des activités prévues et coordonnées par la plateforme nécessiteraient des ressources extrabudgétaires. Les activités élargies ou nouvelles suivantes pourraient au minimum être entreprises dans le cadre de la plateforme :

a) **Accueillir une série de rencontres sur les systèmes énergétiques résilients**, afin de faciliter les échanges entre les États membres, le milieu universitaire, les experts techniques, les professionnels du secteur et d'autres acteurs, sur différents thèmes pertinents recensés par le Bureau, notamment les difficultés actuelles qui compliquent la résilience, les options techniques, le financement des systèmes énergétiques résilients et des projets d'énergie propre, les enseignements tirés des expériences passées et les pratiques optimales. Ces rencontres devraient permettre d'améliorer la capacité des États membres de la CEE à mettre en place des systèmes énergétiques plus sûrs, financièrement abordables, sécurisés et respectueux de l'environnement ;

b) **Renforcer les activités de sensibilisation** axées sur l'évaluation de l'ensemble du cycle de vie et l'analyse coûts-avantages des technologies, ainsi que sur des mesures non techniques au niveau de l'offre et de la demande d'énergie, capables d'améliorer l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;

c) **Soutenir un programme élargi « Moyens de promouvoir l'énergie durable »** pour faciliter la sélection et la mise en œuvre de politiques efficaces dans toute la région, notamment des études approfondies ciblées, sous-régionales et nationales, des choix technologiques, des modèles économiques et des solutions politiques susceptibles de renforcer la résilience des systèmes énergétiques et de contribuer à la réalisation des objectifs à court et à long terme dans les domaines énergétique, économique et environnemental. Le Comité a demandé que ce programme soit lancé prioritairement en Asie centrale, puis étendu à d'autres sous-régions en fonction de l'intérêt suscité, et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

<sup>1</sup> La redondance peut être définie comme une capacité de réserve au sein d'un système, par exemple des composants, des actifs ou des fonctions dédoublés, qui renforce la fiabilité d'un système et permet d'éviter les perturbations. Dans le secteur de l'énergie, la redondance peut prendre la forme de générateurs de secours locaux ou de systèmes de stockage, d'une capacité inactive au sein des réseaux de transmission et de distribution ou d'actifs de production inactifs.

d) **Intensifier les efforts déployés pour réduire les émissions de méthane**, par l'augmentation de l'offre d'énergie à court terme grâce au méthane récupéré et par un soutien ciblé aux États membres de la région dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques permettant d'élargir cette offre en éliminant les fuites de méthane, d'accroître la résilience et d'appuyer les mesures d'atténuation des émissions de méthane à long terme, y compris le Pacte mondial sur le méthane. Les États membres sont appelés à participer au Forum mondial sur le méthane qui s'inscrira dans le cadre de la Semaine de l'énergie durable 2023 de la CEE (11-15 septembre 2023) et le secrétariat est invité à collaborer avec l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM) afin de présenter le point de vue de la CEE lors du Forum ;

e) **Analyser et mieux comprendre le financement de l'action climatique en lien avec l'énergie** dans la région de la CEE, afin de recenser les politiques et les mécanismes susceptibles d'accroître les financements en faveur des technologies énergétiques durables, de déterminer les matières premières indispensables à la transition vers une économie à zéro émission nette et de permettre à la région de mener des politiques sans incidence sur le climat améliorant également la résilience du système énergétique ;

f) **Soutenir le dialogue avec les États membres et les parties prenantes concernées, notamment l'industrie, le milieu universitaire, les institutions financières, les organisations internationales et les ONG**, afin de développer significativement l'utilisation des énergies renouvelables dans la région de la CEE. L'expansion des énergies renouvelables, accompagnée de progrès dans l'efficacité énergétique et les services énergétiques, sera déterminante pour parvenir à des systèmes énergétiques résilients tout en préservant le climat et l'environnement et en contribuant à la réalisation des ODD et de l'Accord de Paris ;

g) **Porter une attention accrue aux économies d'énergie**, en se plaçant à l'échelle du système, afin d'améliorer la résilience via la mise en œuvre de mesures intersectorielles d'efficacité énergétique ;

h) **Renforcer les interactions avec d'autres organisations, conférences, coalitions et alliances, réunions ministérielles et initiatives poursuivant des objectifs similaires ou complémentaires**, notamment le Groupe ministériel sur l'énergie propre, l'AIE, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le PNUD, la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, le Forum économique mondial et la Conférence mondiale de l'énergie (CME). Cette démarche devrait permettre d'étendre le champ d'action du Comité, de mettre à profit les investissements des autres acteurs et de favoriser la conception et le déploiement de systèmes énergétiques résilients garantissant à tous l'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, et contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone de l'ensemble du secteur de l'énergie, y compris l'offre et la demande d'énergie, dans la région, et à soutenir le passage au « zéro émissions nettes ».

20. Le Comité a appelé les États membres à allouer des ressources et à donner l'impulsion nécessaires pour que soient menées à bien des activités supplémentaires ou élargies qui répondront au besoin crucial de renforcement de la résilience énergétique dans la région de la CEE et ne peuvent être réalisées au moyen des crédits inscrits au budget ordinaire. Par ailleurs, il a demandé au Bureau de rendre compte au cours de sa trente-deuxième session de l'état d'avancement de toutes les activités menées dans le cadre de la plateforme.

#### **IV. Fournir une énergie durable : réalisations du sous-programme depuis la trentième session du Comité de l'énergie durable (point 3 de l'ordre du jour)**

*Document(s) :* ECE/ENERGY/2021/4 – Examen stratégique révisé du sous-programme Énergie durable de la Commission économique pour l'Europe



ECE/ENERGY/2021/17 – La mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de l’Accord de Paris par les États membres de la Commission économique pour l’Europe – Un triple engagement

CSE-30/2021/INF.5 – A Push to Pivot (Impulser la transition)

Rapport de situation 2022 sur les énergies renouvelables – CEE et Réseau d’action pour les énergies renouvelables pour le XXI<sup>e</sup> siècle (REN21)

ECE/ENERGY/GE.6/2022/4-ECE/ENERGY/GE.5/2022/4 – Transition numérique : accélérer la transformation des systèmes électriques

ECE/ENERGY/GE.6/2022/5 – Analyse des facteurs comportementaux qui freinent la transformation numérique du secteur de l’énergie

ECE/ENERGY/GE.6/2021/4 – Normes relatives à l’efficacité énergétique des bâtiments : analyse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de performance

21. Le Comité a examiné les progrès enregistrés par le sous-programme Énergie durable depuis la trentième session, et plus précisément l’« Examen stratégique révisé du sous-programme Énergie durable de la Commission économique pour l’Europe » (ECE/ENERGY/2021/4) approuvé à la trentième session, ainsi que le soutien apporté aux mesures recommandées dans les deux documents dont il avait pris note à la trentième session. Le premier de ces documents, à savoir « La mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de l’Accord de Paris par les États membres de la Commission économique pour l’Europe – Un triple engagement » (ECE/ENERGY/2021/17) invite les pays à s’engager à court terme à : i) accroître le rendement énergétique des bâtiments ; ii) remédier aux concentrations croissantes de méthane dans l’atmosphère ; et iii) moderniser la gestion des ressources. Le second document, intitulé « A Push to Pivot » (Impulser la transition) (CSE-30/2021/INF.5), présente des initiatives à long terme visant à : i) parvenir à la neutralité carbone d’ici à 2030 ; ii) garantir une transition juste afin de supprimer les obstacles sociaux à la mise en œuvre de mesures véritablement porteuses de transformation ; et iii) favoriser un écosystème de l’hydrogène.

22. Le Comité a constaté que les activités du sous-programme étaient toujours d’actualité, notamment celles liées à ses priorités stratégiques, à savoir la gestion durable des ressources, la gestion et la réduction des émissions de méthane dans les industries extractives, la neutralité carbone, les énergies renouvelables, le gaz naturel, des lignes directrices relatives aux investissements, la performance énergétique des bâtiments, les moyens de promouvoir l’énergie au service du développement durable et programme correspondant. Le Comité a par ailleurs pris note de l’importance grandissante de travaux les plus récents pour mieux faire comprendre les options susceptibles d’accroître la résilience des systèmes énergétiques dans la région de la CEE ; favoriser un écosystème de l’hydrogène par exemple au moyen d’informations, d’une taxonomie et/ou de spécifications concernant l’application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) aux projets relatifs à l’hydrogène et aux technologies de production d’hydrogène ; poursuivre la promotion des pratiques optimales en matière de gestion et de réduction des émissions de méthane dans la région de la CEE ; concevoir des normes et/ou des pratiques propices à des transitions justes et inclusives ; améliorer l’efficacité énergétique ; évaluer les subventions à l’énergie ; examiner la configuration des marchés ; et développer la numérisation.

23. Le Comité a pris note avec satisfaction des activités et réalisations de ses six organes subsidiaires, notamment au vu des défis d’ordre économique, géopolitique, énergétique, social, logistique, climatique et environnemental auxquels la région de la CEE fait actuellement face. Il a appelé les États membres à fournir des ressources à l’appui des projets et activités permettant de réaliser les objectifs définis dans l’examen stratégique et de relever les nouveaux défis.

24. Le Comité a salué la publication du Rapport de situation 2022 sur les énergies renouvelables, élaboré conjointement par le Réseau d’action pour les énergies renouvelables pour le XXI<sup>e</sup> siècle (REN21) et le secrétariat de la CEE. Ce document dresse un bilan complet

et actualisé de la situation et des tendances dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les pays suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine, et au Kosovo<sup>2</sup>.

## V. Atteindre une haute efficacité énergétique dans les bâtiments (point 4 de l'ordre du jour)

25. Au titre de ce point, des exposés sur les activités pertinentes mises en œuvre par la CEE dans les États membres ont été présentés et un débat sur la coopération régionale actuelle et future dans le domaine des bâtiments à haute performance a été organisé.

26. Reconnaissant que les bâtiments à haute efficacité énergétique procurent des avantages essentiels, multiples et variés, sur les plans de l'action énergétique et climatique, de la résilience, de la santé, de l'eau, de la conservation des ressources, de la mobilité et de l'accès aux technologies, le Comité a pris note avec satisfaction des réalisations enregistrées dans le cadre de l'Initiative sur les bâtiments à haute efficacité énergétique, ainsi que des projets des centres internationaux d'excellence pour les bâtiments à haute efficacité énergétique pour améliorer la coordination de leurs activités.

27. Le Comité a demandé au secrétariat de poursuivre ses efforts de développement du réseau des centres internationaux d'excellence susmentionnés, afin de soutenir et de promouvoir les principes définis dans les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments (ECE/ENERGY/GE.6/2020/4) et faire en sorte que les bâtiments neufs et existants répondent aux principes les plus innovants en matière de conception, de construction, d'exploitation, de maintenance et finalement de démantèlement des bâtiments.

28. Le Comité a demandé que les avancées de l'Initiative sur les bâtiments à haute efficacité énergétique lui soient communiquées à sa trente-deuxième session.

## VI. Moderniser la gestion des ressources (point 5 de l'ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/ENERGY/GE.3/2022/6 – Draft United Nations Resource Management System : Principles and Requirements (Projet de système des Nations Unies pour la gestion des ressources : principes et prescriptions)

ECE/ENERGY/2022/6 – Sustainable management of critical raw materials required for the low-carbon energy transition – Draft for discussion (La gestion durable des matières premières critiques nécessaires à la transition énergétique à faible émission de carbone – Projet pour examen)

ECE/ENERGY/2022/7 – Resources as a Service: A catalyst to accelerate the energy transition, safeguarding climate action targets within the circular economy – Draft for discussion (Les ressources en tant que service : un catalyseur pour accélérer la transition énergétique, en préservant les objectifs de l'action climatique dans le cadre de l'économie circulaire – Projet pour examen)

29. Un groupe d'experts s'est penché sur la coopération afin de recenser les opportunités et les défis liés à la modernisation de la gestion des ressources naturelles en tenant compte de l'action climatique et des besoins plus généraux en matière de développement durable. Le groupe a souligné que pour faire face aux changements climatiques et favoriser un

<sup>2</sup> Toutes les références au Kosovo doivent être entendues au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

développement durable, la région de la CEE devait optimiser la gestion de sa dotation en ressources naturelles, s'agissant notamment des matières premières critiques. Plusieurs questions importantes d'ordre environnemental, économique et social sont à prendre en compte si l'on veut parvenir à la résilience en matière d'approvisionnement en ressources. En 2021, l'Organisation des Nations Unies a publié une note d'orientation sur la transformation des industries extractives dans l'optique du développement durable qui préconise une action multidimensionnelle en matière de production et de consommation responsables des ressources. Un Groupe de travail sur la transformation des industries extractives pour le développement durable a été créé afin de réunir toutes les parties prenantes au sein d'une plateforme commune et de mettre en pratique les recommandations figurant dans cette note. Les intervenants ont insisté sur l'importance de l'application de la CCNU et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources pour évoluer vers un modèle moderne de gestion des ressources naturelles.

30. Le groupe a s'est penché sur la production des matières premières critiques nécessaire pour les énergies renouvelables et le stockage de l'énergie, insistant sur le caractère impérativement durable de cette production, sur le contrat social relatif aux ressources naturelles et sur les évaluations environnementales. Les énergies renouvelables doivent s'intégrer harmonieusement dans le stock des ressources naturelles disponibles dans la région de la CEE. Un tableau d'information sur les matières premières critiques, basé sur le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, sera nécessaire pour disposer de données socialement, écologiquement et économiquement référencées. Face à la hausse de la demande de ressources, il est primordial de passer à une économie plus circulaire en optimisant l'utilisation des ressources et en réduisant les déchets. L'approche fondée sur les « ressources en tant que service » peut être un moyen de passer à une pratique réaliste, acceptable et résiliente de la gestion responsable des ressources.

31. Le Comité a été informé des activités du groupe de travail sur la transformation des industries extractives pour le développement durable, notamment de ses priorités et des résultats obtenus à ce jour.

32. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'accélération de l'application de la CCNU, en particulier dans les pays de l'Union européenne, s'agissant notamment des ressources minérales et anthropiques. Il s'est félicité du projet extrabudgétaire financé par la Commission européenne et intitulé « Appui aux États membres de la CEE en vue du développement et de l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources » (2020-2024), lancé il y a trois ans et qui a permis d'accélérer la mise en œuvre de cette classification-cadre, et a encouragé les États membres à participer au projet. Conscient de l'ampleur de la tâche consistant à appliquer la CCNU et le Système de gestion des ressources dans la région de la CEE et au-delà et à mettre en place les capacités requises pour l'application de ces deux instruments au niveau national, le Comité a demandé au secrétariat poursuivre ses efforts pour lever des ressources extrabudgétaires supplémentaires.

33. Notant l'importance des centres internationaux d'excellence pour la gestion durable des ressources, mis en place pour fournir un appui général, technique et consultatif et mener des activités d'éducation, de renforcement des capacités et de formation à la mise en œuvre de la CCNU et du Système de gestion des ressources dans la région de la CEE et au-delà, ainsi que des activités de promotion, le Comité a demandé à être informé, à sa trente-deuxième session, de la situation des centres ainsi que des progrès accomplis dans la constitution d'un réseau collaboratif entre eux, coordonné par le secrétariat et répondant pleinement aux normes et lignes directrices adoptées par la CEE.

34. Le Comité a pris note avec satisfaction de la poursuite du développement du Système de gestion des ressources sur la base des principes et critères énoncés dans le document intitulé « Draft United Nations Resource Management System: Principles and Requirements » (Projet de Système des Nations Unies pour la gestion des ressources : principes et prescriptions) (ECE/ENERGY/GE.3/2022/6). Il a recommandé d'accélérer les tests et la mise en œuvre de ces principes et prescriptions, et a demandé au secrétariat de lever des fonds extrabudgétaires et de mobiliser les experts nécessaires à la réalisation de diverses tâches, notamment la finalisation de modules spécifiques au Système et le renforcement des capacités. Il a par ailleurs prié le secrétariat de publier le document précité en tant que

publication officielle de la CEE, sous réserve d'un nouvel examen et de son adoption à l'unanimité par le Groupe d'experts de la gestion des ressources.

35. Notant que la gestion durable des ressources naturelles, dans le droit fil des modèles d'économie circulaire, est fondamentale pour réaliser le Programme 2030 et les objectifs climatiques, accroître la résilience des systèmes énergétiques et réussir la transition vers une économie plus circulaire, le Comité a appelé les États membres de la CEE ainsi que les États non membres, les organisations internationales, l'industrie et les commissions régionales à mettre en œuvre d'urgence les principes et les prescriptions du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources.

36. Le Comité a accueilli avec satisfaction le projet de document pour examen intitulé « Sustainable management of critical raw materials required for the low-carbon energy transition » (La gestion durable des matières premières critiques nécessaires à la transition énergétique à faible émission de carbone) (ECE/ENERGY/2022/6). Soulignant l'importance des matières premières critiques dans la transition vers des sources d'énergie à faible émission de carbone, grâce notamment au déploiement à grande échelle d'énergies renouvelables et au stockage de l'énergie, ce document annonce une probable hausse exponentielle de la demande de ces matières dans un avenir proche, faisant de la production durable à partir de ressources primaires et secondaires (anthropiques) un aspect crucial. Conscient de la nécessité d'une production durable des matières premières critiques et mettant l'accent sur les aspects sociaux et environnementaux, le Comité a constaté que les concepts présentés dans le document nécessitaient un examen plus approfondi et des éclaircissements de la part du groupe d'experts. Par ailleurs, notant l'importance de disposer de données référencées sur le plan social et écologique, il a demandé au Groupe d'experts de la gestion des ressources d'examiner et de développer davantage les concepts présentés dans le projet de document, puis d'élaborer, à partir d'une vision commune, des lignes directrices, des pratiques optimales et un cadre informatif pour la gestion des matières premières critiques.

37. Le Comité a pris connaissance avec satisfaction du projet de document intitulé « Resource as a Service: A catalyst to accelerate the energy transition, safeguarding climate action targets within the circular economy » (Les ressources en tant que service : un catalyseur pour accélérer la transition énergétique, en préservant les objectifs de l'action climatique dans le cadre de l'économie circulaire) (ECE/ENERGY/2022/7), communiqué pour examen. Il a noté l'approche proposée pour concevoir les ressources comme des services, dans le but de renforcer l'efficacité de la production et de l'utilisation des ressources indispensables pour le développement durable. Il a constaté que les concepts présentés dans le document nécessitaient un examen plus approfondi et des éclaircissements de la part du groupe d'experts. Considérant en outre qu'une transition vers une économie circulaire était essentielle pour répondre à la demande accrue de ressources, y compris de matières premières, il a demandé au Groupe d'experts de la gestion des ressources de reprendre et de développer davantage le concept et de compiler des études de cas sur les ressources en tant que service.

38. Le Comité a salué la création du Groupe de travail sur la transformation des industries extractives pour le développement durable, coprésidé par les commissions régionales (sur la base d'une rotation annuelle, la CEE assurant la coprésidence en 2022), le PNUD et le PNUE. Ce groupe est chargé de mettre en pratique les propositions figurant dans la note d'orientation sur la transformation des industries extractives dans l'optique du développement durable, publiée en 2021 par l'ONU, qui préconise l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources. Notant l'importance d'une gestion durable des ressources naturelles pour la transformation énergétique et le développement durable, le Comité a demandé au Groupe d'experts de la gestion des ressources et aux autres groupes d'experts concernés de coopérer pleinement aux activités du nouveau groupe de travail et d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action en cinq points de la CEE sur la gestion durable des ressources, qui comprend : i) le contrat social sur les ressources naturelles ; ii) des lignes directrices pour l'investissement durable ; iii) des systèmes de gestion durable des ressources ; iv) la traçabilité et la transparence des chaînes de valeur ; et v) des évaluations stratégiques environnementales et des études d'impact sur l'environnement.

39. Notant que la gestion durable des ressources naturelles était fondamentale pour réaliser le Programme 2030 et l'Accord de Paris et pour progresser vers une économie plus circulaire, le Comité a décidé de recommander à la Commission économique pour l'Europe (la Commission) de soumettre au Conseil économique et social un projet de décision encourageant l'application à l'échelle mondiale des principes et prescriptions du Système de gestion des ressources, sous réserve d'un nouvel examen et de l'adoption à l'unanimité de la recommandation par le Groupe d'experts de la gestion des ressources.

40. Le Comité a souligné l'importance cruciale de la gestion durable des ressources, y compris des matières premières critiques, et de la quête d'une économie plus circulaire dans le contexte de la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. Il a relevé en outre que les États membres de la CEE commençaient à accorder une attention prioritaire à l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux fins d'améliorer leurs performances sociales, environnementales et économiques dans la gestion des ressources naturelles, en faisant notamment appel aux centres internationaux d'excellence pour la gestion durable des ressources. Rappelant que l'appui fourni à cette activité par le budget ordinaire, y compris la dotation en personnel, était resté minime et inchangé depuis de nombreuses années, le Comité :

a) A décidé de recommander à la Commission d'envisager de demander au Conseil économique et social de solliciter le Secrétaire général pour qu'il renforce le rôle du secrétariat de la CEE dans l'aide apportée aux États membres pour mettre en place des systèmes énergétiques résilients et moderniser leurs systèmes de gestion des ressources, ainsi que les efforts de sensibilisation ;

b) A également décidé d'adresser à la Commission, à sa session de 2023, un projet de décision sur cette question pour examen et adoption éventuelle.

41. Le secrétariat a informé le Comité qu'un poste supplémentaire de niveau P4 financé par le budget ordinaire reviendrait environ à 250 000 dollars par an.

## VII. Favoriser un écosystème de l'hydrogène (point 6 de l'ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/ENERGY/2022/8 – Terminologie, classification et taxonomie complètes et scientifiques de l'hydrogène

CSE-31/2022/INF.13 – Hydrogen Task Force – Draft Terms of Reference (Équipe spéciale de l'hydrogène – Projet de mandat)

42. Un groupe d'experts s'est penché sur les approches actuellement employées pour quantifier la durabilité de l'hydrogène. Il a formulé diverses recommandations, notamment l'élaboration d'une classification complète de l'hydrogène, la poursuite du dialogue, la promotion de la coopération et du développement dans la région de la CEE et/ou la création d'une équipe spéciale ou d'un sous-groupe chargé d'élaborer des spécifications pour l'application de la CCNU aux projets relatifs à l'hydrogène.

43. Le Comité a estimé qu'il importait de favoriser le développement d'un écosystème de l'hydrogène dans le contexte de la mise en place de systèmes énergétiques résilients garantissant à tous l'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone de l'ensemble du secteur de l'énergie dans la région de la CEE et soutenant la transition vers le zéro émission nette.

44. Le Comité a souligné l'intérêt de définir pour l'hydrogène des critères de durabilité qui établissent un équilibre entre les émissions associées à la production d'hydrogène et le degré de flexibilité requis pour permettre à un secteur naissant de se développer, ajoutant qu'une telle approche était essentielle pour promouvoir l'hydrogène en tant que vecteur énergétique fiable, renouvelable, abordable et sobre en carbone.

45. Le Comité a pris note avec satisfaction du document intitulé « Terminologie, classification et taxonomie complètes et scientifiques de l'hydrogène » (ECE/ENERGY/2022/8) ainsi que de la nécessité d'élaborer une classification de

l'hydrogène qui aille au-delà de la classification par couleur et couvre tout le cycle de vie de l'hydrogène, à savoir la production, le transport, le stockage, le commerce et l'utilisation. À cet égard, il a encouragé la poursuite du dialogue sur les projets relatifs à l'hydrogène afin de promouvoir la coopération dans la région de la CEE et avec les acteurs du secteur mondial des ressources.

46. Constatant que les activités en rapport avec l'hydrogène n'étaient pas regroupées actuellement au sein du sous-programme Énergie durable et qu'elles reposaient sur une collaboration informelle entre plusieurs groupes d'experts, le Comité a chargé le Groupe d'experts du gaz de diriger les travaux du sous-programme Hydrogène, en étroite collaboration avec les autres groupes d'experts, et d'élaborer un calendrier ainsi qu'un mandat pour ces travaux, avant sa trente-deuxième session, voire plus tôt si possible.

47. Le Comité a demandé au Groupe d'experts de la gestion des ressources :

a) D'étudier les classifications et les spécifications existantes relatives à l'hydrogène et d'élaborer, au besoin, des spécifications pour l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux projets et aux technologies de production d'hydrogène ;

b) D'élaborer des projets pilotes de gestion des ressources en hydrogène et des études de cas sur ce sujet en appliquant les principes du Système de gestion des ressources.

48. Le Comité a demandé au Groupe d'experts du gaz de poursuivre, en étroite collaboration avec les autres groupes d'experts, le développement d'une terminologie scientifique pour l'hydrogène reflétant le volume des émissions de gaz à effet de serre tout au long du cycle de vie, en s'appuyant sur les travaux antérieurs afin d'éviter les doubles emplois.

49. En outre, il a prié tous les groupes d'experts d'œuvrer à l'établissement d'une garantie d'origine (GO) pour l'hydrogène, sous réserve de la disponibilité des ressources. Cette garantie permettrait de dissocier les flux physiques des flux commerciaux et d'accélérer ainsi le déploiement de l'hydrogène. Elle devra cependant être compatible avec la norme commune des garanties d'origine, qui permet une comparaison précise des émissions produites par différentes technologies et divers vecteurs énergétiques, en s'appuyant sur l'analyse du cycle de vie. Le Comité a par ailleurs sollicité un compte rendu des progrès réalisés dans ce domaine à sa trente-deuxième session.

50. Le Comité a pris note de la nécessité de fixer un seuil de pureté de l'hydrogène pour pouvoir établir d'une norme en matière de garantie d'origine pour l'hydrogène. Ce point est essentiel pour l'adoption à grande échelle de l'hydrogène en tant que vecteur énergétique ne nécessitant pas de satisfaire à une qualité chimique susceptible d'entraîner des coûts de production et de transport bien plus élevés et une offre très limitée. Les parties prenantes du secteur ont convenu de manière informelle d'une valeur de pureté de 98 %, un seuil économiquement rentable permettant la participation de tous les acteurs et notamment ceux des secteurs de l'industrie, de la reconversion des infrastructures gazières, de la production d'électricité et de la mobilité à l'hydrogène.

51. Le Comité a relevé avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet extrabudgétaire, financé par la Fédération de Russie, portant sur la production durable d'hydrogène dans la région de la CEE et son rôle dans la création d'un écosystème fondé sur l'hydrogène et le développement des possibilités d'exportation. La conduite de travaux d'une telle ampleur en matière d'hydrogène constitue une première dans la sous-région. Ce projet a permis d'évaluer les capacités nationales de neuf pays (Azerbaïdjan, Arménie, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) à mettre en place des écosystèmes de l'hydrogène, notamment dans les régions aux prises avec à des contraintes financières et techniques. Il a examiné le rôle joué par l'hydrogène dans les stratégies énergétiques à long terme des divers pays, les ressources dont ces derniers disposent, ainsi que la situation locale en matière de production, d'utilisation et d'exportation éventuelle d'hydrogène à faible émission de carbone. Un volet important du projet a consisté à mettre en place une communauté sous-régionale de l'hydrogène qui a participé activement à l'amélioration de la qualité des résultats. Le Comité a par ailleurs

demandé que des informations actualisées sur le projet lui soient communiquées à sa trente-deuxième session.

## VIII. Gérer les émissions de méthane (point 7 de l'ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/ENERGY/2022/4 – Version finale du mandat et du cahier des charges du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste

ECE/ENERGY/139 – Best Practice Guidance for Effective Management of Coal Mine Methane at National Level: Monitoring, Reporting, Verification and Mitigation (Guide des meilleures pratiques pour la gestion efficace au niveau national du méthane provenant des mines de charbon : suivi, notification, vérification et atténuation)

52. Dans le cadre d'une table ronde encadrée par un animateur, le Comité a examiné la question des émissions de méthane provenant des industries extractives liées à l'énergie. Il a pris connaissance d'une étude de cas portant sur les États-Unis et contenant des informations détaillées sur l'action menée par ce pays aux niveaux national et international pour surveiller et réduire efficacement ces émissions. Les objectifs et les résultats obtenus à ce jour dans le cadre du Pacte mondial sur le méthane, une initiative portée par les États-Unis, ont été exposés, et le secrétariat de la CEE a informé le Comité qu'il avait récemment rejoint cette initiative pour lui apporter un appui officiel.

53. Le Comité a suivi le débat consacré aux pratiques et techniques de surveillance des émissions de méthane, et tout particulièrement aux méthodes de surveillance par satellite. Il a constaté qu'elles ouvraient de nouvelles possibilités de quantification des émissions quel que soit l'émetteur, mais qui devaient être bien maîtrisées et dont les résultats devaient être corroborés pour pouvoir être interprétés et utilisés correctement.

54. Le Comité a examiné les problèmes que pose la réduction progressive de la production de charbon aux exploitants concernés, mais aussi à leur personnel et aux communautés et régions dont le bien-être est étroitement lié à ce secteur d'activité. Il a souligné qu'il était indispensable d'harmoniser les mesures d'atténuation des émissions de méthane avec les objectifs et les processus de transition juste, en particulier dans le secteur du charbon. Un exposé a détaillé les incidences des fermetures de mines, notamment des fermetures et transitions mal planifiées, sur les femmes et les filles.

55. Après délibération, le Comité :

a) A noté l'intérêt qu'il y a, à court terme, à capter le méthane et à l'utiliser pour renforcer l'approvisionnement en énergie et la résilience du système énergétique et, à plus long terme, à intensifier les activités de captage de méthane et à réduire les émissions de méthane pour atteindre les objectifs climatiques. Il a souligné l'indispensable concertation entre les autorités publiques et les parties prenantes du secteur pour établir une réglementation appropriée facilitant la cartographie des émissions de méthane tout au long de la chaîne de valeur de l'approvisionnement en énergie et menant à leur réduction effective ;

b) S'est engagé à surmonter les obstacles qui entravent l'atténuation des émissions de méthane provenant des industries extractives dans la région de la CEE et a demandé au Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste, ainsi qu'au Groupe d'experts du gaz, de poursuivre en priorité le renforcement des capacités des États membres afin de réduire les émissions de méthane grâce à l'élaboration et à la diffusion de pratiques optimales dans le cadre de formations et d'ateliers en présentiel ou en ligne ;

c) A demandé au secrétariat de réfléchir aux possibilités offertes au Comité de coopérer et coorganiser des événements avec d'autres acteurs privilégiant la surveillance, l'établissement de rapports, la vérification et l'atténuation des émissions de méthane, tels que le Pacte mondial sur le méthane, l'IMM et le cadre d'établissement de rapports du Partenariat pour la réduction du méthane dans les opérations pétrolières et gazières (Oil and Gas Methane

Partnership (OGMP) 2.0), afin d'élargir le champ d'action du Comité et d'encourager la duplication des activités de suivi, de déclaration, de vérification et d'atténuation des émissions de méthane qui maximisent les effets bénéfiques sur le climat ;

d) A approuvé le document intitulé « Best Practice Guidance for Effective Management of Coal Mine Methane at National Level: Monitoring, Reporting, Verification and Mitigation » (Guide des meilleures pratiques pour la gestion efficace au niveau national du méthane provenant des mines de charbon : suivi, notification, vérification et atténuation) (ECE/ENERGY/139 et série CEE sur l'énergie n° 71) ;

e) A noté les possibilités offertes et les difficultés posées par la complémentarité des méthodes de quantification descendante et ascendante ;

f) A demandé au secrétariat et prié les États membres de prendre les mesures appropriées pour assurer une large diffusion et application de ce guide ;

g) A décidé de recommander à la Commission de soumettre au Conseil économique et social un projet de décision appelant à l'application à l'échelle mondiale du guide ;

h) Conscient de la production et de la consommation croissantes de charbon dans le monde et de la hausse des émissions de méthane qui en résulte, a appelé les États membres à déployer davantage de ressources et à redoubler d'effort pour parvenir à mieux cerner les sources et l'ampleur des émissions, en particulier celles en provenance des mines à ciel ouvert, ainsi que les moyens pouvant être mis en œuvre pour les atténuer ;

i) Notant avec satisfaction que le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste continue de porter conseil aux États membres sur les meilleures pratiques et les mesures permettant de surveiller efficacement les risques liés au méthane dans les mines de charbon souterraines et d'y faire face, et que les centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon, sous les auspices du Groupe d'experts, participent à des activités favorisant la réduction économiquement viable des émissions de méthane dans l'atmosphère et contribuent ainsi à limiter les risques d'accidents miniers liés au méthane, a demandé au Groupe d'experts d'intensifier sa coopération avec l'OIT et d'explorer les possibilités de renforcer encore la sensibilisation et les capacités en vue de la mise en œuvre des pratiques et mesures reconnues améliorant la sécurité dans les mines des États membres ;

j) Saluant les nombreux efforts déployés au plan international pour lutter contre les émissions de méthane via des initiatives coordonnées de fixation d'objectifs d'atténuation, a encouragé les États membres à envisager de prendre des mesures de réglementation permettant d'harmoniser les normes de surveillance et de notification des émissions de méthane dans la région de la CEE, et a demandé au secrétariat d'étudier les possibilités d'associer les États membres à l'élaboration du cadre normatif pertinent ;

k) Reconnaissant l'urgence dictée par le climat de limiter les émissions de méthane provenant des mines de charbon, ainsi que les contraintes techniques posées à l'utilisation efficace ou à la destruction du méthane présent dans l'air de ventilation des mines de charbon souterraines, et tenant compte des préoccupations des pays tributaires du charbon pour leur sécurité énergétique, a appelé les États membres à accélérer le processus de décarbonisation du secteur de l'énergie, entre autres par l'adoption de mesures réglementaires incitatives, la mise en place de mécanismes financiers favorisant le déploiement d'installations de récupération du méthane présent dans l'air de ventilation (MAV) et la promulgation d'une législation rationnelle taxant les émissions de méthane des mines de charbon évitables sans dépenses disproportionnées ;

l) A noté avec satisfaction que, conformément à son nouveau mandat, le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste avait fourni aux États membres un appui sur demande et avait collaboré avec eux sur des questions liées à la fermeture des mines et à la reconversion du secteur du charbon ;

m) S'est félicité de la participation du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste à la treizième réunion du Groupe ministériel sur l'énergie propre (21-23 septembre 2022, Pittsburgh, Pennsylvanie,



États-Unis) pour présenter et promouvoir sa conception d'une transition juste ainsi que les travaux subséquents qui bénéficieront aux régions et communautés tributaires du charbon dans la région de la CEE.

## **IX. Comprendre le système de subventions et de tarification du carbone (point 8 de l'ordre du jour)**

56. À la suite de la demande formulée par la Commission à sa soixante-neuvième session (20 et 21 avril 2021), à savoir de continuer de réfléchir aux meilleurs moyens de parvenir à une utilisation efficace des ressources énergétiques, et d'étudier dans ce contexte les effets des subventions et les options en matière de tarification du carbone, le Comité a été informé de la situation en termes de subventions, de taxes, de droits et de tarification du carbone dans le secteur de l'énergie, y compris ceux en faveur des consommateurs finaux, des combustibles fossiles ainsi que des mécanismes de tarification du carbone (ou d'autres gaz à effet de serre) en vigueur dans la région de la CEE. Une « boîte à outils » élaborée par le PNUD à l'intention des décideurs et censée faciliter les réformes des subventions aux combustibles fossiles et des prix de l'énergie a également été présentée au Comité.

57. Le Comité a constaté l'importance des mécanismes du marché pour soutenir la mise en place de systèmes énergétiques résilients. Il a en outre relevé qu'il serait utile de collaborer avec d'autres organisations et comités sectoriels de la CEE afin de cerner les meilleures pratiques en termes de réforme des subventions et les effets de ces subventions, de mieux comprendre la conception et l'application de mécanismes efficaces de tarification des gaz à effet de serre dans la région de la CEE, et d'évaluer l'impact d'une telle réforme sur l'objectif de limitation de la hausse de la température à 2 °C.

58. Le Comité a réaffirmé la nécessité de continuer de réfléchir aux meilleurs moyens de parvenir à une utilisation efficace des ressources énergétiques, et d'étudier dans ce contexte les effets des subventions et les options en matière de tarification du carbone. Il a appelé les États membres à fournir des ressources extrabudgétaires pour que puissent être menées des recherches destinées à recenser et compiler des études de cas et des pratiques exemplaires pour la région de la CEE. Il a par ailleurs souligné qu'il convenait de mieux faire connaître les actions de ce type actuellement en cours afin d'éviter les chevauchements d'activités. Le Comité a en outre demandé qu'un point de la situation lui soit présenté à sa trente-deuxième session sur les progrès réalisés, ajoutant qu'il importait d'examiner pareillement l'incidence des subventions et leur rôle pour les combustibles fossiles et les énergies renouvelables, ainsi que dans l'ensemble de la région de la CEE.

## **X. Assistance technique, activités de sensibilisation et de collaboration à l'échelle régionale (point 9 de l'ordre du jour)**

### **A. Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale**

*Document(s) :* ECE/ENERGY/2022/5 – Rapport sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable

### **B. Projets extrabudgétaires et projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement**

59. Le Comité a été informé des faits nouveaux survenus dans le domaine des services consultatifs régionaux et de la coopération avec d'autres organisations internationales depuis sa dernière session. Dans le rapport, il est question de l'ajustement des services consultatifs régionaux, notamment des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique mises en place pour relever les multiples défis posés par la pandémie de COVID-19 et les conséquences des crises géopolitiques auxquelles la région de la CEE doit faire face. Il a été

rendu compte des projets en cours sur le terrain, y compris de ceux qui avaient été lancés rapidement en réaction à ces défis, ainsi que des activités de collecte de fonds actuellement menées.

60. Le Comité a également été informé de l'évolution des projets extrabudgétaires et de ceux financés par le Compte de l'ONU pour le développement, ainsi que par d'autres parties prenantes, depuis sa dernière session.

61. Après l'exposé de l'étude intitulée « Transition énergétique et redressement socioéconomique après la pandémie de COVID-19 : rôle des femmes et implications pour la population féminine », le Comité a pris connaissance des perspectives offertes et des défis posés à la participation des femmes dans l'économie, notamment dans le secteur de l'énergie, et de l'intérêt de promouvoir cette participation en vue de faciliter une transition réussie vers un système énergétique durable et une économie verte après la pandémie de COVID-19.

62. Après avoir pris note du document ECE/ENERGY/2022/5, le Comité a souligné le rôle déterminant joué par les services consultatifs régionaux et les activités de renforcement des capacités, en particulier dans les circonstances actuelles, et a demandé qu'il lui soit fait rapport sur ces services à sa trente-deuxième session.

## **XI. Préparatifs de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe (point 10 de l'ordre du jour)**

63. Le Comité a examiné les activités menées dans le cadre du sous-programme Énergie durable, depuis sa trentième session, pour donner effet aux décisions prises à la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe (Genève, 20 et 21 avril 2021) (E/ECE/14944).

64. Le Comité a réfléchi à sa contribution potentielle au thème transversal de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe « Les transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE » (18-19 avril 2023), et a recensé les nouvelles activités potentielles à l'appui du thème du débat de haut niveau. Par ailleurs, le Comité a noté que les transformations numérique et verte dans le secteur de l'énergie constituaient des étapes incontournables pour parvenir à un développement durable et à une économie circulaire et s'est félicité du choix de ce thème majeur par la Commission.

65. Le Comité a souligné les principaux aspects du soutien actif qu'il apporte à ce domaine, notamment en ce qui concerne :

a) *L'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie*, qui promeut l'instauration d'un dialogue constructif sur la transition numérique, tant sur le plan technique que sur celui des politiques, en vue de combler le fossé entre la recherche universitaire, les innovations industrielles et les besoins de politique générale et d'améliorer les niveaux d'efficacité du système énergétique. Elle coordonne par ailleurs les travaux de recherche et les activités liés à la transformation numérique dans le domaine de l'énergie au sein des organes subsidiaires du Comité ;

b) *La gestion durable des ressources*, par l'intermédiaire du plan d'action en cinq points de la CEE sur la gestion durable des ressources, qui aborde de manière globale les aspects suivants : 1) le contrat social ; 2) un cadre de financement durable ; 3) une gestion durable des ressources reposant sur la CCNU et le Système de gestion des ressources ; 4) la traçabilité et la transparence ; et 5) les évaluations stratégiques environnementales ;

c) *L'économie circulaire*, en incluant dans la CCNU des spécifications relatives aux ressources d'origine anthropique, essentielles pour promouvoir la circularité de l'utilisation des ressources et faire de cette circularité un principe fondamental du Système de gestion des ressources, ainsi que par ses travaux sur la gestion du méthane dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz ;

d) *L'Initiative sur les bâtiments à haute efficacité énergétique*, qui vise à transformer l'environnement bâti en termes de conception, construction, exploitation, maintenance et démantèlement des bâtiments, mais aussi de qualité de vie ;

e) *Les technologies à émissions de carbone faibles et nulles, y compris les technologies anti-émissions, qui peuvent être associées pour parvenir à des systèmes énergétiques neutres en carbone*, en insistant sur la substitution de combustible du côté de la demande dans des secteurs critiques tels que les bâtiments, les transports et d'autres secteurs à forte intensité d'énergie, afin de faciliter la transition vers une économie à zéro émission nette et un système énergétique résilient.

## A. Messages clefs et recommandations à l'intention de la Commission économique pour l'Europe

66. La Comité a pris note de l'évolution des priorités des gouvernements dans la région de la CEE, liée aux problèmes géopolitiques actuels, et est convenu d'inviter la Commission à envisager, lors de sa soixante-dixième session, d'analyser l'incidence des défis énergétiques et climatiques actuels sur les transformations numérique, verte et circulaire au service du développement durable dans la région de la CEE, ainsi que les solutions énergétiques et environnementales stratégiques qui permettraient d'atteindre les objectifs de développement à court et long terme.

67. Le Comité a recommandé à la Commission d'examiner les projets de décision concernant les actions proposées pour : mettre en œuvre en priorité des activités spéciales renforçant la résilience des systèmes énergétiques dans la région de la CEE ; améliorer la compréhension de la notion de financement de l'action climatique ; favoriser une adoption plus large des meilleures pratiques en matière d'atténuation des émissions de méthane et des principes et prescriptions du Système de gestion des ressources au plan mondial, afin d'atteindre plus rapidement les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris ; et solliciter des ressources supplémentaires. Les projets de décision sont les suivants :

### 1. Mettre en place des systèmes énergétiques résilients

68. La Commission économique pour l'Europe :

- Notant qu'il faut agir d'urgence pour remédier à la vulnérabilité croissante des systèmes énergétiques dans la région de la CEE, reconnaissant le droit souverain des États de définir leur politique énergétique nationale, les conditions d'exploitation de leurs ressources en énergie, leur bouquet énergétique, la structure générale de leur approvisionnement en énergie, ainsi que le rythme et les modalités de la transformation de leurs systèmes énergétiques, et affirmant qu'il faut intensifier l'action menée à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en général et l'objectif des 2 °C tel que fixé dans l'Accord de Paris en particulier, et que les objectifs climatiques ne doivent pas être compromis par une focalisation sur les enjeux énergétiques à court terme ;
- Considère que le Comité et ses six organes subsidiaires sont exceptionnellement bien placés pour appuyer la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE, se félicite que le Comité mène, à titre prioritaire, des activités spéciales en lien avec la résilience, et prend acte de la création de la **Plateforme de la CEE sur les systèmes énergétiques résilients** qui vise à faciliter la coordination et la promotion des efforts de renforcement de la résilience énergétique dans la région de la CEE en offrant un espace de dialogue inclusif. Elle note que la mise en place de systèmes énergétiques résilients constituera l'un des domaines d'action du programme de travail du Comité à partir de 2024 et que cet ajout sera sans incidence sur le budget ordinaire, mais considère qu'il faut mobiliser d'urgence des ressources extrabudgétaires pour appuyer les travaux menés au titre de ce domaine d'action d'importance cruciale.

**2. Décision d'étudier, dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques, la question du financement des activités en lien avec l'énergie, en particulier avec les matières premières essentielles, dans la région de la CEE**

69. La Commission économique pour l'Europe :

- Notant que pour faire face aux changements climatiques et favoriser un développement durable, la région de la CEE doit optimiser la gestion de sa dotation en ressources naturelles, notamment des matières premières critiques, qu'un accroissement sensible des investissements durables dans l'approvisionnement en matières premières critiques et dans la valorisation de ces matières est crucial pour garantir la sécurité de l'approvisionnement, et que les fonds actuellement affectés à des projets en lien avec les matières premières critiques dans la région de la CEE sont insuffisants ;
- Prie le Comité de réfléchir aux meilleurs moyens d'éliminer les obstacles au financement de l'action climatique dans la région de la CEE, tels que le manque de données normalisées, harmonisées et socialement, écologiquement et économiquement référencées sur les projets, et de mettre au point, dans la limite des ressources existantes, des produits destinés à lever ces obstacles.

**3. Guide des meilleures pratiques pour une gestion efficace du méthane provenant des mines de charbon au niveau national : suivi, notification, vérification et atténuation**

70. La Commission économique pour l'Europe :

- Rappelant sa décision 4, qui figure dans le rapport biennal publié sous la cote E/ECE/1462 (1<sup>er</sup> avril 2009-31 mars 2011) ;
- Consciente de l'intérêt qu'il y a, à court terme, à capter le méthane et à l'utiliser pour renforcer l'approvisionnement en énergie et la résilience du système énergétique et, à plus long terme, à intensifier les activités de captage de méthane et à réduire les émissions de méthane pour atteindre les objectifs climatiques ;
- Approuve le document intitulé « Best Practice Guidance for Effective Management of Coal Mine Methane at National Level: Monitoring, Reporting, Verification and Mitigation » (Guide des meilleures pratiques pour une gestion efficace du méthane provenant des mines de charbon au niveau national : suivi, notification, vérification et atténuation) (ECE/ENERGY/139), élaboré sous la direction du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste, qui relève du Comité ;
- Recommande une large diffusion du guide et invite les États Membres de l'ONU, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à en assurer l'application à l'échelle mondiale ;
- Décide de proposer au Conseil économique et social d'envisager d'inviter les États Membres de l'ONU, les organisations internationales et les commissions régionales à appliquer le guide, et de transmettre au Conseil, à sa prochaine session, un projet de décision sur la question pour examen et adoption éventuelle.

**Projet de décision du Conseil économique et social sur le guide des meilleures pratiques pour la gestion efficace du méthane provenant des mines de charbon au niveau national (suivi, notification, vérification et atténuation)**

Le Conseil économique et social :

- Notant qu'à sa soixante-dixième session (18-19 avril 2023), la Commission économique pour l'Europe a approuvé le document intitulé « Best Practice Guidance for Effective Management of Coal Mine Methane at National Level: Monitoring, Reporting, Verification and Mitigation » (Guide des meilleures pratiques pour la gestion efficace du méthane provenant des mines de charbon au niveau national : suivi, notification, vérification et atténuation (ECE/ENERGY/139) paru en décembre 2021, a recommandé une large diffusion de ce guide, a invité les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales et les commissions

régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à en assurer l'application à l'échelle mondiale, et lui a proposé de recommander son application à l'échelle mondiale, et notant également que cette proposition n'a pas d'incidences financières ;

- Décide d'inviter les États Membres de l'ONU, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à assurer l'application du guide à l'échelle mondiale.

#### **4. Les principes et prescriptions du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources**

71. La Commission économique pour l'Europe :

- Rappelant le paragraphe 2 de sa décision E (69), qui figure dans le rapport biennal publié sous la cote E/ECE/1494 (9 avril 2019-20 avril 2021) ;
- Notant que la gestion durable des ressources naturelles est fondamentale pour atteindre les objectifs du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, et pour progresser vers une économie plus circulaire ;
- Approuve, sous réserve du bon déroulement de la procédure décrite dans le rapport du Comité de l'énergie durable sur sa trente et unième session (ECE/ENERGY/143, par. 34), les principes et prescriptions du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources (ECE/ENERGY/GE.3/2022/6), définis par le Groupe d'experts de la gestion des ressources, qui relève du Comité ;
- Recommande une large diffusion des principes et prescriptions du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, et invite les États Membres de l'ONU, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à en assurer l'application à l'échelle mondiale ;
- Décide de proposer au Conseil économique et social d'envisager d'inviter les États Membres de l'ONU, les organisations internationales et les commissions régionales à appliquer les principes et prescriptions, et de transmettre au Conseil, à sa prochaine session, un projet de décision sur la question pour examen et adoption éventuelle.

##### **Projet de décision du Conseil économique et social sur les principes et prescriptions du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources**

Le Conseil économique et social :

- Notant que, à sa soixante-dixième session (18 et 19 avril 2023), la Commission économique pour l'Europe a approuvé les principes et prescriptions du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, qui figurent dans le document ECE/ENERGY/GE.3/2022/6 du 14 avril 2022, a recommandé une large diffusion de ces principes et prescriptions ;
- A invité les États Membres de l'ONU, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à en assurer l'application à l'échelle mondiale et lui a proposé de recommander leur application à l'échelle mondiale, et notant également que cette proposition n'a pas d'incidences financières ;
- Décide d'inviter les États Membres de l'ONU, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à assurer l'application des principes et prescriptions du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources à l'échelle mondiale.

## 5. Décision de solliciter des ressources supplémentaires à l'appui des activités du sous-programme Énergie durable

72. La Commission économique pour l'Europe :

- Prenant en considération un certain nombre de décisions du Conseil économique et social concernant le sous-programme Énergie durable (Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources : combustibles solides et produits minéraux (1997/226), Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales (2004/233), Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon (2011/222), Guide des pratiques optimales pour la récupération et l'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon abandonnées (2021/249), et version actualisée de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (2021/250)) ;
- Prenant acte, à sa soixante-dixième session, de l'importance cruciale de mettre en place dans la région de la CEE des systèmes énergétiques résilients, comprenant notamment une gestion durable des ressources en matières premières critiques et le développement de chaînes de valeur durables pour celles-ci, ainsi que de progresser vers une économie plus circulaire dans le cadre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de l'Accord de Paris ;
- Notant par ailleurs que les États membres de la CEE commencent à accorder une attention prioritaire à la mise en place de systèmes énergétiques résilients et à la mise en œuvre d'outils de gestion durable des ressources, tels que la CCNU et le Système de gestion des ressources, aux fins d'améliorer leurs performances sociales, environnementales et économiques dans la gestion des ressources naturelles, en faisant notamment appel aux centres internationaux d'excellence pour la gestion durable des ressources et aux centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon et en soutenant la gestion appropriée du méthane des mines de charbon en activité et abandonnées ;
- Rappelant que l'appui fourni au sous-programme par le budget ordinaire, y compris la dotation en personnel, est resté minime et inchangé depuis de nombreuses années :
  - a) Décide de proposer au Conseil économique et social de demander au Secrétaire général de renforcer le rôle du secrétariat de la CEE pour ce qui est d'aider les États membres à mettre en place des systèmes énergétiques résilients et à moderniser leurs systèmes de gestion des ressources ;
  - b) Décide également d'adresser à la Commission, à sa session de 2023, un projet de résolution sur cette question pour examen et adoption éventuelle.

### **Projet de résolution du Conseil économique et social sur la mise en œuvre de la décision de solliciter des ressources supplémentaires pour soutenir les activités du sous-programme Énergie durable de la CEE**

Le Conseil économique et social :

- Prenant note de l'adoption par la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-dixième session (Genève, 20 et 21 avril 2023) de la décision xxx sur l'application de la décision de demander des ressources supplémentaires pour soutenir les activités du sous-programme Énergie durable, en particulier la mise en place de systèmes énergétiques résilients et la modernisation des systèmes de gestion des ressources, ainsi que les efforts de sensibilisation ;
- Approuve la décision de la Commission économique pour l'Europe de demander au Secrétaire général des ressources supplémentaires pour soutenir les activités du sous-programme Énergie durable, en particulier la mise en place de systèmes énergétiques résilients et la modernisation des systèmes de gestion des ressources, ainsi que les efforts de sensibilisation.

## **XII. Perspectives : suite des travaux du Comité de l'énergie durable (point 11 de l'ordre du jour)**

### **A. Examen des résultats et de la planification du sous-programme**

*Document(s) :* ECE/ENERGY/2022/1 – Projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023  
ECE/ENERGY/31/2022/INF.1 – Outline of key components of the programme of work of the Sustainable energy subprogramme for 2024 (Aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2024)

73. Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023 (ECE/ENERGY/2022/1). Ce document correspond au projet de budget-programme de la CEE pour 2023 (A/77/6 (chap. 20)) qui a été examiné par le Comité exécutif de la CEE en décembre 2021 et soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dix-septième session. Il a été établi selon le format annuel présenté en 2020 conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale et complété en tenant compte des résolutions 74/251, 75/243 et 76/245 de l'Assemblée générale.

74. Le Comité a adopté le projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023 (ECE/ENERGY/2022/1) et a recommandé qu'il soit soumis au Comité exécutif de la CEE pour approbation. Il a demandé par ailleurs qu'un projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2024 lui soit soumis pour examen et adoption éventuelle à sa prochaine session.

75. Le Comité a été invité à examiner le document Outline of key components of the programme of work of the sustainable energy subprogramme for 2024 (Aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2024) (ECE/ENERGY/31/2022/INF.1) et à formuler des recommandations sur ces éléments.

76. Il a en outre noté et approuvé les modifications proposées au programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2024 (ECE/ENERGY/31/2022/INF.1) et a demandé au secrétariat de prendre ces modifications en compte dans le projet de plan-programme du sous-programme Énergie durable pour 2024.

77. Conformément à la politique d'évaluation de la CEE, l'une des trois évaluations internes prévues en 2024 au niveau des sous-programmes portera sur le sous-programme 5, Énergie durable. À l'issue des consultations, le Comité a approuvé le thème proposé : « Gestion durable des ressources » (activités inscrites au budget ordinaire concernant la CCNU et le Système de gestion des ressources).

### **B. Approbation de documents**

*Document(s) :* ECE/ENERGY/2022/2 – Calendrier provisoire des réunions organisées dans le cadre du sous-programme Énergie durable pour 2023  
ECE/ENERGY/2022/3 – Version révisée du calendrier des publications pour 2022 et projets de calendrier des publications pour 2023 et 2024  
ECE/ENERGY/GE.8/2022/2 – Rapport du Groupe d'experts du gaz sur sa neuvième session  
ECE/ENERGY/GE.4/2022/2 – Rapport du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste sur sa dix-septième session  
ECE/ENERGY/2022/4 – Version finale du mandat et du cahier des charges du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste

78. Le Comité a été invité à prendre note d'une série de documents ou à les approuver en vue d'appuyer la mise en œuvre des activités dans les domaines prescrits et à recommander leur soumission au Comité exécutif pour approbation, si nécessaire.

79. Le Comité a également été invité à approuver le calendrier provisoire des réunions pour 2023, ainsi que le document ECE/ENERGY/2022/3, contenant les modifications apportées aux calendriers des publications pour 2022 et 2023 déjà approuvés ainsi que le projet de calendrier des publications pour 2024.

80. Le Comité a été invité à prolonger les mandats de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie et de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie pour la période 2023-2024.

81. Le Comité a approuvé le calendrier provisoire des réunions organisées dans le cadre du sous-programme Énergie durable pour 2023 (ECE/ENERGY/2022/2) ainsi que la version révisée du calendrier des publications pour 2022 et projets de calendrier des publications pour 2023 et 2024 (ECE/ENERGY/2022/3). Si le Groupe d'experts de la gestion des ressources venait à ne pas recommander la publication du document « United Nations Resource Management System: Principles and Requirements » (Système des Nations Unies pour la gestion des ressources : principes et prescriptions), le Comité est convenu qu'un autre document, intitulé « UNFC Case Studies – Focus on raw materials » (Études de cas de la CCNU – Coup de projecteur sur les matières premières), pourrait être publié en remplacement.

82. Le Comité a pris note des rapports du Groupe d'experts du gaz sur sa neuvième session (ECE/ENERGY/GE.8/2022/2) et du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste sur sa dix-septième session (ECE/ENERGY/GE.4/2022/2).

83. Le Comité a approuvé la prolongation des mandats de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie et de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie pour la période 2023-2024.

84. Le Comité a également pris note des éclaircissements apportés par le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste à son mandat et à son cahier des charges, conformément à la demande qu'il lui avait adressée, et a estimé que ce processus était achevé (ECE/ENERGY/2022/4).

### **XIII. Élection du Bureau (point 12 de l'ordre du jour)**

85. Le Comité a élu M. Juergen Keinhorst (Allemagne) à la Présidence et M. Emir Farhadzada (Azerbaïdjan), M. Admir Softic (Bosnie-Herzégovine), M. Romeo Mikautadze (Géorgie), M. Chokan Laumulin (Kazakhstan), M. Pawel Pikus (Pologne), M. Jean-Christophe Füeg (Suisse), M. Farhod Bilolzoda (Tadjikistan), M. Yaroslav Demchenkov (Ukraine), et M<sup>me</sup> Emily Grubert (États-Unis) en qualité de Vice-Présidents pour siéger à compter de la clôture de sa trente et unième session jusqu'à la clôture de sa trente-troisième session.

86. Les Présidents des organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable sont Vice-Présidents de droit du Comité. Il s'agit actuellement de M. Stefan M. Buettner, Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, M. Jim Robb, Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, M. Raymond Pilcher, Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste, M. Francisco de la Flor, Groupe d'experts du gaz, M. Kostiantyn Gura, Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, et M. David MacDonald, Groupe d'experts de la gestion des ressources.

87. Par souci de continuité, le Comité a souligné qu'il fallait faire en sorte que tous les membres du Bureau ne soient pas élus en même temps.



#### **XIV. Questions diverses (point 13 de l'ordre du jour)**

88. Le Comité a demandé au secrétariat de procéder aux préparatifs de sa trente-deuxième session, qui doit se tenir du 13 au 15 septembre 2023 à Genève, notamment en élaborant un projet d'ordre du jour, un projet de rapport et tous les documents connexes nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023-2024 ainsi que les plans de travail de ses six organes subsidiaires. Il a par ailleurs invité les États membres à participer au Forum mondial sur le méthane qui se tiendra dans le cadre de la Semaine de l'énergie durable 2023 de la CEE (11-15 septembre 2023) et le secrétariat à coopérer avec l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM) afin de présenter le point de vue de la CEE lors du Forum.

89. Il a remercié toutes les parties prenantes non gouvernementales de leurs contributions assidues aux travaux du sous-programme Énergie durable et a renouvelé son souhait de les associer à ses activités et à ses réunions.

#### **XV. Adoption du rapport et clôture de la session (point 14 de l'ordre du jour)**

*Document(s) :* ECE/ENERGY/143 – Rapport du Comité de l'énergie durable sur sa trente et unième session

90. Le Président a résumé les décisions, conclusions et recommandations du Comité.

91. Le Comité a été invité à adopter son rapport sur la base du projet préparé par le secrétariat.

92. Le Comité a adopté le rapport sur sa trente et unième session (ECE/ENERGY/143) sous réserve des modifications de forme à apporter.

---